

2016/063

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du mardi 20 décembre 2016

Par suite d'une convocation en date du 12 décembre 2016, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le mardi 20 décembre 2016 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Etaient présents :

| | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| M. CROS Samuel | Mme ROSE-LEVEQUE Christelle |
| | Mme CROUZET Béatrice |
| M. ALLIER Jérôme | |
| M. FLECHON Vincent | Mme GIGON Christine |
| | Mme LÉVÊQUE Marie-José |
| M. MARTINS DE FREITAS Éric | Mme PRUDHON Claude |
| M. MONTEIL Bernard | |
| M. THÉRY Jacques | |

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration:

Mme **COSTE** Marie-Claire a donné procuration à Mme **LEVEQUE** Marie-José
M. **PARRA** Baltazar a donné procuration à M. **THÉRY** Jacques
M. **LECOMTE** Marc a donné procuration à Mme **PRUDHON** Claude
M. **VOLLE** Stéphane a donné procuration à Mme **CROUZET** Béatrice

Absente

Mme **SERRE** Océane

*Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme **GIGON** Christine est élue pour remplir cette fonction.*

DELIBERATION N° 11-20/12/2016

ELECTIONS D'UN 5° ADJOINT

Sous la présidence de Monsieur **JEANNE** Jean-Pierre, Maire, le conseil municipal a procédé à l'élection d'un 5° adjoint,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Vu la délibération du conseil municipal créant un poste d'adjoint supplémentaire,

Constitution du bureau de vote :

Le conseil municipal a désigné 2 assesseurs : Mmes **LEVEQUE** Marie-José et **ROSE-LEVEQUE** Christelle.

Mme **PRUDHON** Claude a été désignée secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. L'élection d'un adjoint supplémentaire ne doit pas contrarier le principe que l'écart entre le nombre des adjoints de chaque sexe ne peut être supérieur à un, sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Une seule candidature à la fonction d'adjoint a été déposée, il est procédé à son élection.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 1 (un)

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11 (onze)

Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : Néant.

Suffrages exprimés : 11 (onze).

Majorité absolue : 6 (six)

a obtenu :

- Mme GIGON Christine, 11 (onze) voix.
- A été proclamé adjointe au maire et immédiatement installée : Mme GIGON Christine

Fait et délibéré à COUX le 20 décembre 2016.

Le Maire,
JEANNE Jean-Pierre.

